

Chronique de Politique Intérieure : C.P.I. N°164 :

Vendredi 23 Décembre 2016,

*(La prochaine est prévue pour le Vendredi 6 Janvier 2017 - **sauf blocage financier ou de santé**)*

INCIPIT PERMANENT : **La Politique Intérieure a pour buts :**

- 1) De conformer le Territoire, par des infrastructures adaptées, aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense, dans le respect de sa diversité et de la Nature de la Création.
- 2) De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tout temps du DROIT FONDAMENTAL, condition de « l'état de droit », donc du règne de la JUSTICE vraie, laquelle ne sort que très rarement des tribunaux "républicains". Ces structures faisant appliquer, sur ordre, le droit de l'état totalitaire, *devenu tyrannique*, comme prévu par la Rhétorique de PLATON, à *force de violations de sa LOI FONDAMENTALE*.
- 3) De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre, notamment par le respect des 10 commandements du décalogue dans l'une de leurs trois versions, éventuellement consolidées.
- 4) L'ÉDUCATION NATIONALE sectaire, totalitaire, et depuis 2011 carrément dépravée, doit être supprimée. Les diplômés privés attestent seuls de la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences authentiques dans tous les domaines. Cette transmission doit être complète autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération suivante. L'État peut délivrer des diplômes de contrôles publics des résultats dans un but de valorisation supplémentaire des titulaires, impétrants, candidats, étudiants... Mais c'est tout !
- 5) De faire respecter, sur nos 11 millions de Km2 de territoire, la Chrétienté offrant au monde la plus belle civilisation, celle de la France de CLOVIS et de LOUIS XIII, consacrée par eux au Sacré-Cœur de Jésus-Christ puis à la Sainte Vierge MARIE, Sanctuaire de la Couronne d'épines en la Sainte-Chapelle de Paris et de reliques parmi les plus précieuses de, et pour, l'Humanité.
- 6) De veiller à la santé publique par l'enseignement de l'hygiène et la prévention physique des risques les plus graves connus historiquement, interdisant de nuire à la santé de quiconque, si peu que ce soit.
- 7) Respecter tous, partout, et toujours le principe de DROIT FONDAMENTAL : " **D'abord, ne pas nuire** " (Primum non nocere) !

Vous êtes sur l'antenne de "La VOIX du SILENCE"...

Les Français Chrétiens parlent à tous les Français de souche et aux assimilés sincèrement, à tous les Européens de même, et à tous les habitants de bonne foi du monde entier !

Les démons de Satan sont lâchés sur la France qu'ils ravagent de leurs vices, de leurs pillages, de leurs assassinats. Ils sont partout, à tous les postes, dans toutes les fonctions, dans tous les trafics et tous les crimes.

Avec toute la hauteur de vue et le recul maximal possiblement atteignables avec mes maigres moyens matériels, pauvreté qui est aussi celle de "Radio-Silence" elle-même,

Je vais vous parler aujourd'hui de :

Lecteurs et/ou auditeurs, donnez tous 1 Euro mensuellement pour 4 chroniques !

Vous serez bénis d'avoir donné quelque chose et moi un peu récompensé...

Cliquez ici :

<https://www.paypal.me/LMDM>

MERCI !

« LA SEPARATION DES POUVOIRS CONTRE L'EQUILIBRE DES DEVOIRS !... »

L'article 16 sur les 17 de la DUDHC 1789, laquelle est devenue socle et ossature de la Constitution de 1958 de LA République, précise : " *Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution* ". Il y a beaucoup à disserter sur cet article. Néanmoins, il comporte cette affirmation incontestable qu' "il n'y a point de Constitution s'il n'y a point séparation des Pouvoirs". Le mot "pouvoirs" est au pluriel et comporte un P majuscule, tout comme le mot Droit reçoit un D majuscule. Les redondances entre les idées regroupées dans cet article sont nombreuses. L'ensemble laisse penser qu'il ne peut y avoir de Constitution sans séparation des Pouvoirs. C'est exact. Tentons un examen rapide mais le plus pertinent possible afin d'en distinguer les preuves.

Une Constitution s'empare généralement d'anciennes institutions et/ou en crée de nouvelles en sus. Toutes ces Institutions se voient alors largement préciser les limites de leurs prérogatives, fonctions, rôles et

attributs. Qui dit "limites" dit forcément séparation. Par voie de conséquence, avec le temps, se forment ainsi des "Pouvoirs" qui grandissent séparément avec comme but de bloquer ou de dépasser les autres. On dénonce souvent "le pouvoir des juges" que le "pouvoir législatif" tente sans cesse de brider et de soumettre à ses lois. Le premier pour résister et le second pour enlacer le premier ne cessent de grossir pour augmenter leurs forces. C'est ainsi que le nombre des lois et des règlements principaux dépasse en 2016 largement le million ! Quant à l'exécutif il ne cesse de grandir pour pouvoir, par voie réglementaire, imposer les lois à sa guise après les avoir imposées au pouvoir législatif... C'est ainsi que l'État grandit au détriment à la fois du peuple, de son Pays, de sa souveraineté, de son indépendance et qu'il affaiblit du même coup les Français et leur pays, asservis sans cesse davantage. En 2016, suivant un processus continu depuis 230 ans, les lois contredisent désormais les Droits fondamentaux proclamés en 1789, ce qui confirme, en toute logique, que leur garantie n'est plus assurée. La séparation, voulue idéologiquement, des "Pouvoirs" créés a été contournée et l'ensemble est noyé. Il n'y a donc plus, d'évidence, de Constitution en France ! C'est maintenant l'anarchie avec sa conséquence logique : la dictature totalitaire, dont nous savons tous qu'elle est l'aboutissement logique de toute République constitutionnaliste. La Rhétorique de PLATON, déjà...

Cest ainsi qu'en voulant constitutionnaliser les coutumes, les lois fondamentales et les Institutions anciennes, les "représentants" des trois Ordres anciens des "États" Généraux ont mis en avant des "Droits" et des "Pouvoirs" qui, loin de s'équilibrer harmonieusement, se sont détruits entre eux. Cette destruction a causé l'oubli des Devoirs. Ce point a été souvent signalé depuis longtemps.

Remplir ses Devoirs envers ses Parents, sa famille, son époux (se), ses enfants, sa localité, ses voisins, son patron, ses collègues, sa province, son pays entier, permet d'attendre des Autres qu'ils remplissent également leurs devoirs envers tous et nous-mêmes. On retrouve ce commandement : "Aime ton prochain comme toi-même". Remplir ses Devoirs, permet de se créer des droits naturels en toute humilité sans qu'il soit besoin de les proclamer. Quand tout le monde remplit ses Devoirs, il y a établissement d'un équilibre social qui garantit les Droits de tous et de chacun sans qu'il soit besoin d'autre chose. Aucune "déclaration" solennelle ne peut rien changer à cette réalité. A force de réglementer, formaliser, multiplier les lois et règlements, la destruction de la Société a été obtenue par les irresponsables, idéologues sectaires, qui se sont emparés des places de SERVICES importantes. En violation de son préambule, la mise au placard de la Déclaration, socle et ossature de la Constitution a détruit la Société après avoir cessé de garantir les Droits proclamés. Quant aux Institutions, dévoyées, leur séparation a abouti à la dictature de l'exécutif, plusieurs fois pourtant vérifiée, notamment avec Robespierre qui inspire bien des articles de la Constitution actuelle dont il est malheureux de constater qu'elle ressemble désormais au Code Général des Impôts !

Conclusion générale du jour : C'est en voulant faire prévaloir, par une déclaration de principe, les Droits sur les Devoirs, que l'inversion diabolique a provoqué la ruine du pays, des provinces, des Corporations, des familles, des Pères et des mères et enfin la disparition des enfants. La ruine démographique, la ruine économique, la ruine sociale, ne proviennent pas originellement de l'étranger mais du Coup d'État maçonnique, perpétré par la secte adoratrice de Satan. En ce jour de NOËL, remettons Jésus-Christ à Sa Place de Souverain du monde, et la France dans le Droit Chemin de ses enseignements. Cela nous rendra du même coup nos droits naturels d'autant plus réels qu'ils doivent rester non écrits, en contrepartie de nos Devoirs remplis au grand jour. La devise de JEHANNE D'ARC : "*Pour Dieu et pour le Roi ; Dieu premier servi*" s'impose plus que jamais au moment où, affaiblis, les Français voient à nouveau leur Pays envahi par les instruments de tous les péchés forgés par Satan. Nous avons besoin de l'épée de la FORCE et du bouclier de la VERTU pour repousser l'invasion des criminels contre l'Humanité, agents pathogènes de l'anti civilisation et l'anti culture, qui convoitent le bien de nos ancêtres et veulent imposer la rétroaction vers l'âge des ténèbres. Voilà la politique qu'il faut mener.

Que ce SOLSTICE d'Hiver voit la renaissance de l'Espérance en même temps que nous commémorons la venue de Notre Seigneur Jésus-Christ que nous devons entourer et protéger contre toutes les attaques, chaque jour plus féroces. Nous recevrons alors par surcroît le retour à l'équilibre social par nos devoirs remplis et la renaissance de la Société française par la mise au placard des erreurs humaines comme la "séparation des pouvoirs". Le Roi, Lieutenant de Jésus-Christ pour la France, tient la Main de Justice, le Sceptre de la Souveraineté du Royaume et le Droit de VETO à toutes les "lois" néfastes et contraires à la LOI NATURELLE que le Diable veut imposer. Prions, en cette Nuit de NOËL, pour que même un simple "président" propose très vite une Constitution nouvelle, simple et lisible, redonnant à la France cette Unité et cette Souveraineté, pour commencer.

LMDM

Annexes :

1) Sur mon blog, malgré 51263 pages vues, je n'ai rien reçu, sauf dernièrement 0,28 € pour valider un compte bancaire, de GOOGLE ADDSENSE pour leurs pubs sur mon blog depuis des années malgré, selon des pointeurs indépendants, plus de 28.000 pages vues par mois !!! Je les tiens pour des escrocs... Ils font les règles à leur seul gré ! Ils retiennent même jusqu'à un montant, déterminé par eux seuls, les sommes qu'ils reconnaissent devoir mais... A MINIMA !

En ce qui concerne mes chroniques sur radio-silence depuis 2009 mais reportées depuis moins longtemps sur mon blog, pour cause de manque de temps et de puissance de travail, voici la situation :

- **COMPTEURS DES DEPENSES** = 164 CPI + 174 FV = **338 Chroniques** => 150 € de coût moyen mensuel x 12 x 7 + (7 x 150) (depuis le 10 Avril 2009) = **-13.650 € !** Soit **40.99 € par chronique** ce qui n'est vraiment pas cher et... **sans payer le travail !** Environ mon découvert général actuel... financé de 20,55 % à 18,45 % l'an d'agios en moyenne chez les banques, en légère baisse donc sur bientôt 8 ans, mais toujours usuraire, depuis 2009.

- **COMPTEURS DES RECETTES** : RETRAITES AGIRC+ARRCO+CARSAT = 730 € mensuels x 12 x 7 ans = +61.320 € + (3x730) + (5x657,86 seulement depuis Juillet 2016) = + **66.799,30 €** ...

Comme vous le voyez, ces chroniques qui ne sont que l'expression de mon devoir moral de transmettre ce que je sais, et comprends, à tous, **me coûte : 20,43 % de mes retraites !** Lesquelles sont réduites des 4/5 par les actes des RAFFARIN, DE VILLEPIN, JUPPE, CHIRAC, MITTERRAND, DELORS, MAUROY, FABIUS, SAPIN et consorts...

Vous comprenez mieux maintenant pourquoi j'appelle à l'aide ! **Alors que j'ai payé plus que mon épouse, figurant même parmi les 10.000 foyers fiscaux payant le plus d'impôts durant environ 10 ans du fait principalement de mes salaires**, si je n'étais marié, je serais SDF, et vous n'auriez aucune de mes chroniques ! Revenus du ménage : moins de 2.300 euros mensuels, dont 1.413 de mon épouse ! Alors que j'ai payé pour avoir à moi seul : 25.000 Francs français / mois, soit environ 3.811 €...

Voilà la situation. **Sans rentrées financières, je vais devoir arrêter un jour prochain faute de crédit bancaire.** Je suis, comme tout le monde, de nos jours, **drogué, mais contraint et forcé par l'oppression étatique et paraétatique, à la monnaie-crédit !**

Maintenant, à vous de voir où est votre devoir à vous ?

GRAND MERCI à ceux qui m'ont, encore trop exceptionnels, envoyé un peu d'oxygène...

2) HUMOUR de CHIEN :

<https://www.youtube.com/embed/Vogp-n1-JPA>

Voilà un MUEZZIN qui parle l'HUSKY à la perfection au point de faire chanter le chien dans son langage !

3) xxx

Chronique rédigée sur 1 page, plus les images et les annexes éventuelles.

par A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS.**

Ancien Professeur d'Économie Politique appliquée au monde bancaire auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Directeur de Stés off-shore d'investissements aux USA.

Ex-Cadre Hors Classe, Sous-directeur de l'Établissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCHILD nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France.

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS)**

Mon Blason (déposé) après personnalisation de ceux des ancêtres est : « D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.

